

VILLE DE LIÉVIN

CONSEIL MUNICIPAL

24 JUIN 2025

Compte rendu

SOMMAIRE

Ouverture du Conseil municipal	5
Appel des conseillers	5
Désignation du secrétaire de séance	5
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale	5
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 1 ^{er} avril 2025	6
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil Municipal au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)	6
III. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6
1. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France sur les comptes et la gestion de la commune de Liévin - Exercices 2019 et suivants	6
IV. FINANCES.....	12
2. Décision modificative n° 1 du budget principal	12
3. Mise à jour des autorisations de programme dans le cadre de la DM1	12
4. Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat intercommunal pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Vallée de la Souchez	12
5. Créance admise en non-valeur	13
6. Mise en place d'un étalement de charges pour l'assurance dommages-ouvrage – Reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès	14
7. Délibération d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'agence France Locale pour l'année 2025...	14
V. MARCHÉS PUBLICS	14
8. Approbation du choix du concessionnaire de service public concernant le centre aquatique Nauticaa à Liévin	14
9. Système d'acquisition dynamique (SAD) acquisition de goodies et textiles personnalisés pour les besoins de la Ville de Liévin.....	17
10. Système d'acquisition dynamique (SAD) achat ou location de divers véhicules de tourisme, d'utilitaires et de poids lourds, neufs ou d'occasions	18
11. LIÉVIN – Démolition et reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès – Avenant n° 1 au marché 2024A010 - Location et installation de modulaires scolaires provisoires (suite au marché 2024A003 déclaré sans suite)	19
12. Acquisition de vêtements, chaussures et matériels destinés au fonctionnement de la Police municipale . ..	19
13. Marché 2022A002 - Achat et livraison de fournitures administratives, scolaires et de travaux manuels – Lot 1 Achat de fournitures administratives, Lot 2 Achat de fournitures scolaires et Lot 3 Achat de fournitures pour travaux manuels - Avenant N° 1.....	20
14. Travaux d'entretien et de réparations du patrimoine bâti de la Ville de Liévin	20
15. Marché public pour l'achat et la livraison de fournitures administratives, scolaires et de travaux manuels20	20
V. AMÉNAGEMENT - URBANISME – FONCIER.....	21
16. Rénovation et mise en lumière du Chevalement 1 bis - Marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signature d'un avenant n° 2	21
17. Rénovation et mise en lumière du Chevalement 1Bis – Autorisation de signature d'une convention attributive de subvention dans le cadre du « fonds de concours pour la transition durable et le soutien aux communes » de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin.....	21
18. Rénovation et mise en lumière du chevalement 1 bis – Subvention de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Nord de France - Autorisation de signature de la convention de mécénat	21

19.	Extension et réhabilitation du centre aquatique Nauticaa – Contrat de mandat public de réalisation d'ouvrage à la SPL de l'Artois – Avenant n° 1	22
20.	Extension et réhabilitation du centre aquatique Nauticaa - Approbation du compte rendu annuel d'activité au mandat (CRAM) au 31/12/2024	23
21.	Extension et réhabilitation du centre aquatique Nauticaa - Subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) 2025 - Autorisation de signature de la convention attributive.....	23
22.	Cité 2/5 Secteur Calonne - Concession d'Aménagement à la SPL de l'Artois - Autorisation de signature d'un avenant n° 2	24
23.	LIÉVIN - Cité 2/5 de Calonne - Concession d'aménagement confiée à la SPL de l'Artois - Approbation du compte rendu annuel d'activités (CRAC) au 31/12/2024.....	24
24.	LIÉVIN - Cité 2/5 de Calonne - Rues Kepler et Réaumur - Rétrocession des voiries et espaces verts par Maisons et Cités au profit de la Ville de Liévin	24
25.	ZAC Tranchée de Calonne – Cahier de Recommandations et Prescriptions architecturales, Urbaines et Paysagères (CRAUP) – Modification n° 1.....	25
26.	LIÉVIN - 24 rue Émile Basly - Cession par la Commune d'un immeuble à la société Dividom	25
27.	LIÉVIN - Parcille AT 25 - Cession par la Commune à Madame LORGUEZ et à Monsieur Cyril COPIN.....	25
28.	LIÉVIN – Rue du Centenaire – Acquisition de la parcelle AD n° 75p – Madame Eliane ROUDIER.....	26
29.	LIÉVIN – Rue du Centenaire – Acquisition des parcelles AD n° 118, 121 et 122 – Madame Stéphanie AVOTI	26
30.	LIÉVIN – Rue du Centenaire - Acquisition de la parcelle AD n° 113 – Monsieur Kévin STOREZ et Madame Lucile GUELUY	26
31.	LIÉVIN - Rue du Docteur Biat - Acquisition par la Commune d'un terrain auprès de la Foncière de l'Érable	27
32.	Résidence du Pinchonvalles – 12 lots - Rétrocession de la voirie et des espaces verts par la société Stilnor au profit de la Ville de Liévin	27
33.	LIÉVIN – Rues Saint Amé et de la Convention - Convention de servitudes entre Enedis et la Commune .	28
34.	LIÉVIN - Rue Chochoy - Convention de servitudes entre Enedis et la Ville - Renforcement de l'alimentation électrique de l'enseigne Action.....	28
35.	LIÉVIN - Cité Pasteur - Désaffection et déclassement d'une partie de la rue Ernest Schaffner.....	28
36.	Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) – Autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la Convention pluriannuelle du projet intercommunal de Renouvellement urbain de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL)	28
37.	Cité des Genettes – Rues Baudelaire, Alfred de Musset, Ronsard et Richépin – Mise en œuvre de bornes enterrées – Autorisation de signature de conventions de partenariat avec la communauté d'agglomération de Lens-Liévin.....	29
38.	LIÉVIN – Cité des Genettes - Convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange – Rue Germain Delebecque	29
39.	LIÉVIN - Cité des Genettes - Rue Henri Martin - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'effacement des ouvrages électriques basse tension et éclairage public.....	30
40.	LIÉVIN – Écoquartier Jaurès – Requalification des espaces délaissés et dégradés au bénéfice d'opérations de redynamisation urbaine ou rurale – Demande de subvention au titre de l'appel à projets du Fonds européen de développement régional (FEDER) - Programme Régional Hauts-de-France 2021-2027.....	30
41.	LIÉVIN – 1 et 3 rue Galilée – Réalisation d'une opération d'habitat inclusif par Novoloco - Dénomination de la future résidence	31
42.	Énergies renouvelables - Aides aux particuliers : Dossiers de M. MARZEC, M. LAINÉ et Mme MOREAU... .	32
43.	Écomobilité - Aides aux particuliers.....	32
44.	Frais de participation du banquet de Sainte-Cécile de l'Harmonie Municipale et de la Batterie Fanfare de Liévin du 13 décembre 2025	33
	VI. SCOLAIRE.....	33
45.	Carte scolaire rentrée 2025 - Fermeture de postes	33

46.	Subventions communales pour études - Année scolaire 2025-2026 - Critères d'attribution	33
47.	Sectorisation - Modification partielle de la carte scolaire.....	34
	VII. SPORTS	34
48.	Tarification des équipements sportifs.....	34
	VIII. PERSONNEL	34
49.	Recensement de la population 2026 - Création des emplois temporaires des agents recenseurs, de coordonnateur et de contrôleur	35
50.	Contrat d'Engagement Éducatif - Modification des forfaits journaliers	35
51.	Actualisation du tableau des effectifs	35
52.	Modification des emplois non permanents pour l'année 2025	36
53.	Remboursement des frais de transport, des frais de repas et d'hébergement engagés par le personnel dans le cadre des déplacements temporaires liés à une mission	36
54.	Accident de trajet de Monsieur Jérémy DESFONTAINES – Remboursement de frais	36
55.	Renouvellement du poste de Conseiller Culinaire à temps non complet	36
56.	Convention Ville - CHATS'BULEUX - 30 millions d'amis	37
57.	Organisation du marché intercommunal « Panier local » : convention de partenariat avec la CALL et fixation du tarif	37
58.	Location de salles - Demandes de gratuité	38
59.	Locations de salles - Demandes de demi-tarif.....	38
60.	Remise gracieuse de loyers au bénéfice de Monsieur HOURIEZ « L'échoppe Italienne et Corse »	38
61.	Remise gracieuse de loyers au bénéfice de Monsieur CREPIN.....	39
62.	Remise gracieuse de loyers au bénéfice de monsieur CLIN – Société N'Inko Tattoo Shop	39
63.	C.A.L.L. - Accord local fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire	39
	IX. SUBVENTIONS	40
64.	Allocation de moyens matériels aux écoles et associations	40
65.	Subventions aux associations - Année 2025	40

(La séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur Laurent DUPORGE.)

Ouverture du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Chers collègues, je vais vous demander de prendre place pour que je puisse ouvrir solennellement cette séance de Conseil municipal.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Je vais demander au Directeur général des services de bien vouloir faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services.)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur Général des services.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je vais désigner Julien NOISETTE comme secrétaire de séance.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vais vous communiquer quelques informations relativement aux membres du personnel communal :

Je vous annonce :

- La naissance de Louna, le 19 juin 2025, fille de Jean-Pierre BECOURT (service Secteur des complexes sportifs) ;
- Le mariage de Nicolas KACZMAREK (service Parcs et jardins) le 7 juin dernier ;
- Malheureusement, nous avons eu à déplorer le décès d'un policier municipal, Franck DEROISSART, dans des circonstances dramatiques, puisqu'il s'est donné la mort le 18 avril dernier au sein de l'hôtel de police municipale de Liévin. J'exprime de nouveau au nom de toute la Ville de Liévin nos sincères condoléances à sa famille.

À la Ville, nous avons enregistré quatre départs à la retraite :

- Au 1^{er} avril, de Alain GIOACCHINI (service des Cimetières) ;
- Au 1^{er} avril, de Jean-Marc MUZELET, (Secteur complexes sportifs du Centre technique municipal) ;
- Au 1^{er} mai, de Romain WOZNIAK (service Parcs et jardins) ;
- Au 1^{er} juin, de Maryvonne CRONU (agent au CCAS Cœur de Ville).

Au CCAS, nous avons enregistré un départ à la retraite :

- Au 1^{er} juin, de Catherine LABITTE (cuisine centrale). Elle accomplissait un travail remarquable au sein de la cuisine centrale. Si j'ai bon souvenir, elle distribuait les tickets, passait les commandes, etc. Sa journée était souvent très remplie.

À la Ville, nous avons enregistré plusieurs recrutements :

- Au 4 avril, de Julie FERON D'ALOISIO, photographe au service Communication ;

- Au 1^{er} mai, de Fabien FROMENT, agent technique Parcs et jardins ;
- Au 14 mai, de Xavier NEUEZ, policier municipal (mutation) ;
- Au 2 juin, de Céline LESONGEUR, policier municipal (stagiaire) ;
- Au 2 juin, d'Augustin BAVAY, policier municipal (stagiaire) ;
- Au 2 juin, de Adrien PIQUE, référent scolaire/animateur socioculturel ;
- Au 3 juin, d'Anaïs VANGHELEUWEN, référente familles au Centre culturel et social Cœur de Ville (remplacement de Léonie PELLET) ;
- Au 6 juin, de Floran CARLUER, policier municipal (stagiaire) ;
- Au 10 juin, de Gabrielle BOUCLET, gestionnaire carrière.

Au CCAS, nous avons également enregistré des recrutements :

- Au 1^{er} avril, d'Alexia COLLE, animatrice petite enfance à la crèche Simone de Beauvoir ;
- Au 12 mai, d'Anaïs ERODIO, auxiliaire de puériculture au multi-accueil Madeleine Brès du CCAS.

Mes chers collègues, j'en ai terminé avec les informations relatives au personnel communal.

Je vous propose de démarrer par l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 1^{er} avril.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 1^{er} avril 2025

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} avril 2025 est adopté à l'unanimité.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil Municipal au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ?

Il est approuvé à l'unanimité.

III. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France sur les comptes et la gestion de la commune de Liévin - Exercices 2019 et suivants

M. LE MAIRE.- Ce rapport n'appelle pas de vote de votre part.

Par courrier, en date du 30 avril 2025, la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France a notifié son rapport d'observations définitives sur la gestion de la Ville de Liévin concernant les exercices 2019 et suivants.

Je rappelle que le précédent rapport portait sur l'exercice 2014 à 2018 et avait donné lieu à trois rappels au

droit : conditionner le versement des subventions au budget annexe ; procéder à la nomination de régisseur ; et se conformer à la durée réglementaire du temps de travail.

Il y avait également quatre recommandations : mettre à jour l'inventaire patrimonial ; élaborer une prospective financière ; mettre en place un contrôle des heures travaillées ; et instaurer une politique de prévention et de réduction de l'absentéisme.

Conformément à l'article L. 243-9 du Code des juridictions financières, a été présenté dans un délai d'un an, à compter de la présentation de ce présent rapport, un rapport qui indiquait que les trois rappels au droit évoqués étaient devenus sans objet. En effet, nous avons accompli le travail nécessaire pour qu'il ne n'y ait plus ce rappel au droit. S'agissant des quatre recommandations deux d'entre elles avaient été complètement mises en œuvre et deux l'avaient été partiellement. Bien entendu, les deux recommandations mises en œuvre partiellement ont été également reprises dans le rapport que je vais vous présenter.

Sur ce présent rapport, qui va de l'exercice 2019 à aujourd'hui, il y a donc deux rappels au droit et deux recommandations.

Le premier rappel au droit est relatif au contingent d'heures supplémentaires. Lors de ce contrôle, une réflexion était déjà en cours sur un changement organisationnel des modalités d'intervention des agents d'astreinte, et l'on peut déjà dire aujourd'hui que ce rappel au droit devrait bien évidemment être levé très prochainement.

Le deuxième rappel au droit est relatif à la publication des informations financières. Là aussi, la Ville de Liévin a déjà procédé à la publication des informations manquantes pour l'exercice 2023. Ce rappel au droit a donc fait l'observation d'une mise en œuvre complète.

S'agissant des deux recommandations, la première est relative à la formalisation d'une stratégie environnementale. Il est vrai que la Ville de Liévin n'a, certes, pas formalisé cette stratégie dans un document écrit, en revanche, elle dispose d'un plan d'actions et mesure l'efficacité de celles-ci au travers de différents indicateurs. Il n'empêche que cette recommandation de la Chambre régionale des comptes doit nous amener à réfléchir – avec le service dirigé par Carole DIART, sous l'autorité de Thérèse CHIARELLO, l'adjointe, et le service communication – pour davantage faire savoir ce que nous faisons en matière environnementale. La Chambre régionale des comptes nous a fait observer qu'il y avait tellement de choses à dire, qu'il était bien dommage que nous n'en fassions pas suffisamment communication. Nous essaierons de rectifier cela.

La deuxième recommandation est relative au suivi du contrat de délégation de service public du centre aquatique Nauticaa. Là aussi, si dans un premier temps, ce suivi du contrat de délégation s'est plutôt bien passé, il faut avouer que sur les dernières années, il s'est fait d'une manière un peu plus dilettante par nos services, mais je peux déjà vous dire que, conscient du risque et des enjeux liés à l'exploitation du futur centre aquatique Nauticaa dans sa version agrandie, réhabilitée, la Ville de Liévin a déjà prévu dans le cadre du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, portant sur la rédaction du prochain contrat de concession, un accompagnement spécifique sur la première année d'exécution du contrat, afin de se doter de méthodes et d'outils de contrôle. Cette recommandation devrait pouvoir être levée prochainement, lorsque se mettra en place ce nouveau contrat de délégation qui va courir à partir de 2026, mais on évoquera cela.

Je voudrais vous faire part aussi de quelques conclusions, que je peux tirer de ce rapport. Je vous les lis en vrac :

- Page 6 : « *Une politique d'aménagement ambitieuse.* » ;
- Page 17 : « *La Ville de Liévin affiche la volonté de prendre en considération les problématiques environnementales dans ses investissements et dans son fonctionnement. Elle s'est donné les moyens de maîtriser ses effectifs, lesquels sont en baisse sur la période.* » ;
- Page 28 : « *La Commune de Liévin pratique une tarification visant à favoriser l'accès aux services*

publics au plus grand nombre. Les paiements par avance permettent de limiter fortement les impayés. » ;

- Page 29 : « *L'absence de cartographie des risques met des procédures permettant d'en limiter la fréquence et les effets. » ;*
- Page 31 : « *La fiabilité des comptes s'est améliorée. » ;*
- Page 35 : « *La publication de documents budgétaires sont de qualité. » ;*
- Page 38 : « *Une épargne brute satisfaisante. » ;*
- Page 40 : « *Une capacité d'autofinancement brute suffisante pour rembourser l'annuité en capital de la dette. » ;*
- Page 42 : « *Un niveau de dette actuellement maîtrisé. » .*

S'agissant d'ailleurs du financement de ces investissements, la Chambre prévoit dans sa prospective financière une capacité de désendettement de neuf ans à échéance 2028, donc très loin des deux ans constituant le seuil d'alerte.

Je vous précise également que, dans ce rapport de la Chambre régionale des comptes, il n'est fait aucune remarque, indiquant un *satisfecit* de la part de celle-ci, sur les domaines suivants :

- La commande publique ;
- La gouvernance, le fonctionnement des instances et des services municipaux et l'information des agents et conseillers municipaux ;
- Le régime indemnitaire des agents ;
- La tarification des services à la population ;
- L'exécution financière de manière générale, tant en dépenses qu'en recettes ;
- Le suivi patrimonial et la qualité comptable ;
- La gestion de la dette et de la trésorerie ;
- La constitution des documents budgétaires et la formation financière ;
- La gestion de la pluriannualité budgétaire et du plan pluriannuel d'investissement ;
- Le pilotage budgétaire par le biais d'analyses prospectives et rétrospectives.

Je souhaite féliciter les services municipaux. Ce rapport est tout à fait remarquable, je peux même dire quasi exceptionnel, puisque nous avons plus que largement les félicitations de la Chambre régionale des comptes sur la tenue de cette Commune de Liévin. Ce n'est pas toujours le cas ailleurs, où un certain nombre de remarques et observations sont exprimées, parfois des critiques.

Mes chers collègues, nous pouvons nous féliciter de ce bon rapport de la Chambre régionale des comptes. Cela ne peut que nous encourager à poursuivre sur le chemin qui a été le nôtre depuis plusieurs années maintenant.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, chers collègues. La publication du rapport de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France sur la gestion de notre Commune pour l'exercice 2019 et suivants est un élément important de transparence et de responsabilité.

Je tiens aussi à saluer le travail rigoureux mené par la Chambre des Hauts-de-France, dont le rapport apporte un éclairage précieux sur notre gestion municipale, mais aussi des pistes d'amélioration que nous

recevons avec responsabilité et lucidité.

La Chambre connaît la bonne tenue globale de nos comptes, notre capacité à maintenir l'équilibre budgétaire sans avoir recours à une fiscalité excessive, ce dans un contexte socioéconomique particulièrement contraint.

Notre Commune continue de bénéficier d'un haut niveau de dotation, mais c'est surtout notre volonté de mettre ces moyens au service de l'humain et du territoire qui mérite d'être soulignée.

Elle reconnaît aussi l'engagement fort de la Ville dans la sécurité de proximité à travers la création en 2018 de notre police municipale, à effectif renforcé, et ancrée dans la relation avec les habitants. Cette démarche a été pensée comme une réponse concrète aux attentes de nos concitoyens en matière de tranquillité publique. Ce service a démontré sa pertinence et nous assumons pleinement cet investissement pour la sécurité locale.

Concernant la régularisation de notre patrimoine et la fiabilité des données comptables, des avancées significatives ont été largement accomplies depuis le précédent contrôle, et nous poursuivons ce travail jusqu'à son achèvement complet, conformément à nos engagements.

Nous avons entendu également des remarques relatives à certaines de nos opérations d'aménagements urbains passés. Il est vrai que si certaines ambitions avaient été contrariées par la conjoncture économique ou la lenteur de commercialisation, pour autant et heureusement, nous avons su reprendre en main ces projets, en assainissant les situations héritées et en limitant les risques futurs. Là encore, notre priorité était claire : garantir une urbanisation équilibrée au service des habitants et de leur cadre de vie.

Je souhaite aussi insister sur un point que vous avez largement abordé, Monsieur le Maire, qui nous tient particulièrement à cœur, et qui est évoqué dans ce rapport de manière indirecte, la question de notre action environnementale. Dans chaque décision que nous prenons (aménagement, mobilité, rénovation énergétique, espaces verts, gestion de l'eau, mais aussi dans nos usages quotidiens), la préoccupation environnementale est bien présente. Elle est transversale, intégrée et concrète.

Bien sûr, nous pouvons aller plus loin notamment dans la formalisation de ces démarches et, Monsieur le Maire, vous avez souligné et rappelé que Thérèse CHIARELLO et les services allaient le faire, mais nous revendiquons aussi cette approche de terrain pragmatique et enracinée dans le quotidien des habitants par les aides qui leur sont allouées.

Ce n'est pas un plan sur une étagère qui fait la transition, ce sont des choix concrets que nous opérons chaque jour, avec les moyens dont nous disposons et je suis convaincue que, trop humblement, nous n'en faisons pas suffisamment l'écho. Formalisé par un schéma, par un budget vert fastidieux, mais important, je pense que les habitants auront plus de visibilité sur les actions qui ont été prises à bras le corps.

Enfin, je veux redire que notre majorité reste transparente, réactive et déterminée. Nous ne fuyions ni les constats ni les recommandations, nous les intégrons comme des leviers pour renforcer notre gestion, avec comme boussole constante l'intérêt général et le bien-être des Liévinois.

Au vu de la période que nous traversons depuis 2020, nous pouvons dire que c'est un rapport très satisfaisant, éclairant et motivant. Notre cap reste inchangé : agir pour une ville solidaire, moderne et tournée vers l'avenir.

Monsieur le Maire, la majorité municipale reçoit vos remerciements. Je tiens, au nom du groupe majoritaire, à vous retourner ces remerciements, ces félicitations, ainsi qu'aux agents de la collectivité, car nous pouvons dire que les circonstances ces cinq, six ou sept dernières années n'ont pas été évidentes au niveau national, d'un point de vue économique et social. Malgré cela, l'intérêt des habitants et de la population de Liévin vous a toujours tenu à cœur et nous vous avons accompagné et suivi en ce sens. Merci à vous, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SADOUNE.

Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, vous avez présenté le rapport, Madame SADOUNE l'a analysé dans le détail, donc je n'y reviendrai pas sauf pour faire part de deux réflexions qu'il m'inspire.

La première réflexion, c'est que dans ma vie professionnelle et politique, j'ai eu à connaître un certain nombre de rapports de la Chambre régionale des comptes, d'organismes publics, de collectivités et en particulier de communes. J'en ai rarement vu – je dis rarement par prudence –, voire je n'en ai jamais vu d'aussi favorable.

La deuxième réflexion, c'est que la Chambre régionale des comptes a tout compris de votre politique, Monsieur le Maire, que l'on peut résumer en deux actions.

Premièrement, les services publics. Je cite : « *La commune de Liévin pratique une tarification visant à favoriser l'accès au service public à un plus grand nombre. Les tarifs sont établis indépendamment du coût de revient.* » En effet, la politique tarifaire n'est pas une source d'optimisation des ressources communales, et ce malgré l'amélioration de la qualité du service, la Commune pratique des tarifs bas. Ce qui fait la qualité de vie dans une commune, ce sont ses équipements et ses services publics. À Liévin, ils sont accessibles gratuitement ou à des tarifs extrêmement bas à toute la population. C'est tout le sens de votre politique et, en quelque sorte, le pouvoir d'achat étant chez nos concitoyens l'une des priorités majeures, la manière dont vous pouvez répondre à cette préoccupation de pouvoir d'achat, c'est en offrant à tous des services publics gratuits ou à un coût particulièrement bas.

Le deuxième élément de votre politique qu'a souligné la Chambre régionale des comptes, c'est une politique d'investissement ambitieuse, des dépenses d'investissement supérieures aux communes de la même strate, et pas qu'un peu. Dépenses d'investissement par habitant : 572 € contre 339 € pour les communes de la même strate.

Je ne résiste pas au plaisir de rappeler certains chiffres que j'avais présentés lors de notre Conseil municipal budgétaire, c'était le 1^{er} avril, je crois.

(Arrivée en séance de Marc TEILLIEZ à 18 h 22.)

Je le rappellerai parce que certaines communes, pas dans l'arrondissement de Lens, mais dans l'arrondissement voisin, comparent les taux d'imposition. Ce n'est pas une bonne comparaison. La bonne comparaison, c'est savoir ce que chaque habitant de la commune paie pour sa commune, pour tout ce que lui offre sa commune.

L'impôt payé par habitant est, au hasard, à Hénin-Beaumont de 684 €, à Lens de 658 € et à Liévin de 620 €. Pourquoi cela est-il possible ? Parce que, Monsieur le Maire, vous menez une politique rigoureuse, et je n'entends pas par « rigoureuse » austéritaire, j'entends par là une politique sérieuse dans une commune qui a peu de moyens.

Heureusement que vous avez cette ambition, car que serait Liévin sinon ? Liévin n'est pas comme Lens, Béthune ou Hénin-Beaumont, une ville-centre. Liévin est une ville qui est née du charbon, qui n'avait pas de centre, qui n'avait pas les mêmes équipements, pas la même attractivité. J'étais récemment à un dîner dans le Béthunois, lorsque j'ai dit que j'étais élu à Liévin, on m'a répondu « Une ville dynamique, une ville qui bouge. »

Voilà comment je pourrais résumer votre politique, Monsieur le Maire : une politique au service de tous, en particulier des plus modestes, et une politique ambitieuse pour la Commune.

Enfin, un mot sur l'environnement. C'est vrai que nous n'avons pas de programme qui synthétise tout ce que nous faisons en matière d'environnement, mais nous avons une stratégie urbaine avec un document programmatique. Si vous lisez cette stratégie urbaine, vous voyez que tous les chapitres sont imprégnés

d'environnement. On pourra peut-être, la prochaine fois, fournir à la Cour des comptes notre rapport global de stratégie urbaine.

Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues, les quelques réflexions que m'inspire ce magnifique rapport de la Chambre régionale des comptes. Je déjeune dans quelques jours avec le président de la Chambre, je lui dirai tout le bien que je pense de son travail.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Madame DELAPORTE.

Mme DELAPORTE.- Monsieur le Maire, chers collègues, je ne vais pas revenir sur ce que Madame SADOUNE et Monsieur DARRAS ont dit.

Je voulais simplement rajouter quelque chose. Effectivement, grâce à votre rigueur, vous avez su investir pour que Liévin devienne une ville dynamique et attrayante, n'en déplaise à vos détracteurs qui disent que la Ville est endettée. Il suffit simplement qu'ils lisent ce beau rapport. Vous auriez pu ne pas investir, on aurait eu une Ville de Liévin qui serait morte.

La Ville n'est pas endettée et nous avons une belle Ville.

Bravo, Monsieur le Maire, et bravo à vos équipes.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Mes chers collègues, les propos que vous venez de tenir me font plaisir. Au-delà de cela, je ne vous cacherai pas ma fierté. Ce n'est pas simple tous les jours lorsque vous devenez maire, de semaine en semaine, de mois en mois, d'année en année, de faire évoluer le fonctionnement d'une ville, de lui donner des perspectives et de se donner une ambition collective.

J'ai également connu beaucoup de rapports, comme vous, Monsieur DARRAS. Cela fait déjà presque 30 ans que je collectionne ces rapports de la Chambre régionale des comptes dans différentes collectivités territoriales et, bien souvent – j'étais directeur de cabinet –, il me fallait préparer des argumentaires sur certaines de ces observations pour apporter la contrepartie.

Je suis fier, parce que dans ce cas précis, il n'y a pas besoin de préparer de contre-argumentaire, puisque vous l'avez souligné, il est rare d'avoir des rapports de la Chambre régionale des comptes aussi dithyrambiques et satisfaisants.

C'est une fierté que je porte avec vous. J'en suis très heureux, pour Liévin, parce que je pense que le dynamisme de cette Commune est reconnu partout, sa bonne gestion, puisqu'il ne peut pas y avoir de dynamisme, d'investissement, ou de développement, sans cela. C'est un très grand *satisfecit*.

Quant aux détracteurs – nous en avons toujours –, prendront-ils le temps de lire toutes les pages du rapport de la Chambre régionale des comptes ? Je ne le pense pas, car, bien souvent, comme tout mauvais détracteur, on ne prend pas la peine de lire ce genre de document et on se contente simplement d'accusations « à la petite semelle ».

En tout cas, face à ces gens, il y aura ce rapport à leur présenter qui, quelque part, permettra de leur dire que ce qu'ils disent est bien évidemment faux, et que nous avons ici à Liévin la fierté de porter une politique communale de qualité et totalement fiable.

Je réitère ma grande fierté et, de nouveau, mes remerciements à chacune et chacun, parce que tout cela est un travail collectif. Il y a, certes, une ligne qui est tracée, mais derrière, les équipes doivent la suivre, ce qui a été le cas, d'où ce résultat. Je vous en remercie une nouvelle fois.

Vive Liévin ! On mérite de le dire aujourd'hui.

Mme SADOUNE.- Vive Liévin.

M. LE MAIRE.- Monsieur DERNONCOURT va nous présenter la première délibération.

IV. FINANCES

2. Décision modificative n° 1 du budget principal

M. DERNONCOURT.- Les ajustements en cours d'exercice du budget primitif 2025 sont traités dans le cadre d'une décision modificative qui concerne la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La décision modificative n° 1 est équilibrée en fonctionnement et en investissement et est présentée en annexe du document que vous avez reçu.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Nous allons la mettre au vote et considérer que les votes suivants, sauf à ce qu'il y ait des volontés de changement dans le vote, seront les mêmes.

(*La délibération 1 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, je vous laisse présenter la mise à jour des autorisations de programme.

3. Mise à jour des autorisations de programme dans le cadre de la DM1

M. DARRAS.- Nous votons nos programmes d'investissement dans un souci de transparence et de bonne gestion en autorisation de programme et de crédit de paiement.

Il convient de temps en temps de recalier ces crédits de paiement dans le cadre des autorisations de programme pour tenir compte de l'évolution des programmes, et en particulier des chantiers. Nous avons besoin d'un recalage pour Nauticaa, nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure, et pour la rue Germain Delebecque qui, comme vous le savez, avait pris un peu de retard. Tout cela est transcrit dans la mise à jour des autorisations de programme et de crédit de paiement.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 2 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Je laisse à présent la parole à Monsieur TISON pour le point suivant.

4. Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat intercommunal pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Vallée de la Souchez

M. TISON.- Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été signée entre la Ville de Liévin et le Syndicat intercommunal pour l'aménagement et le développement de la Vallée de la Souchez, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une voie d'accès aux étangs du Percot liévinois, avec en annexe un

échéancier basé sur un montant prévisionnel relatif au remboursement de la totalité des travaux par le Syndicat. Le marché a été notifié à la société Sotraix pour un montant de 119 960 € HT.

Au regard du montant des travaux, il convient d'établir un avenant à la convention initiale venant modifier l'échéancier prévisionnel.

L'avenant à la convention ainsi que l'échéancier sont présents en pièce jointe.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur TISON.

Madame CHIARELLO, voilà un lieu qu'on ne met pas suffisamment en valeur.

Mme CHIARELLO.- J'y étais encore ce matin.

M. LE MAIRE.- C'est vrai que l'on n'en parle pas suffisamment alors que, je peux vous dire qu'en l'espace de dix ans, ce lieu n'est absolument plus le même. C'est un endroit rêvé de Liévin. Relativement à ce dont parle, par exemple, Monsieur TISON, je crois que cette voie d'accès n'a jamais véritablement existé. Elle n'était que sauvage jusqu'à présent. C'est une révolution.

On accomplit année après année quelques révolutions et cette route en particulier est le dernier aménagement sur ce site du Percot, tout le reste a été aménagé, est terminé, et c'est un endroit rêvé.

Mme CHIARELLO.- Avec, tout le long, les berges de la Souchez qui sont aussi magnifiques et accueillent de plus en plus de promeneurs.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, surtout quand il y a un rayon de soleil. Il y a de plus en plus de monde et de promeneurs en particulier.

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 3 est adoptée à l'unanimité.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT va présenter le point sur une créance admise en non-valeur.

5. Crédit admise en non-valeur

M. DERNONCOURT.- L'admission en non-valeur est une mesure d'apurement comptable qui consiste à abandonner les créances qui se révèlent irrécouvrables malgré les poursuites et les actions engagées par le Service de gestion comptable de Lens. Le comptable public nous a fait parvenir une liste comportant un titre de recette qu'il n'a pas pu recouvrer sur le budget de la Ville et dont il demande aujourd'hui l'admission en non-valeur.

M. LE MAIRE.- J'ajoute que si le débiteur revient à meilleure fortune, le comptable public mettra cette somme en recouvrement. On va donc espérer qu'il y ait meilleure fortune.

Mme CHIARELLO.- C'est bien dit.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 4 est adoptée à l'unanimité.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Je laisse Monsieur DERNONCOURT présenter la mise en place d'un étalement de charge pour l'assurance dommages-ouvrage sur le groupe scolaire Jaurès.

6. Mise en place d'un étalement de charges pour l'assurance dommages-ouvrage – Reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès

M. DERNONCOURT.- À la suite du paiement de la cotisation assurance dommages-ouvrage pour la construction du groupe scolaire Jaurès, il est possible de procéder à l'étalement de cette charge sur la durée de la garantie, à savoir sur 10 ans. Cette technique comptable permet d'étaler la charge et de ne pas la faire supporter uniquement sur l'exercice 2025.

M. LE MAIRE.- Nous commençons à voir les contours de cette école Jean Jaurès, cela avance vite.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 5 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, vous avez toujours la parole pour la délibération d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'agence France Locale pour l'année 2025.

7. Délibération d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'agence France Locale pour l'année 2025

M. DERNONCOURT.- Pour mémoire, la Ville de Liévin a été entrée dans le capital de l'agence France Locale afin de diversifier ses prêteurs bancaires. Dans ce cadre, il y a lieu de délibérer afin que la Ville apporte sa garantie à hauteur des emprunts qu'elle serait susceptible de contracter pour l'année 2025.

M. LE MAIRE.- Est-ce bien la première fois que nous faisons un emprunt chez cet organisme ?

M. VIGREUX.- Oui, parce qu'ils ne prennent pas de marge bancaire.

Mme CHIARELLO.- C'est une agence qui prête beaucoup pour tous les projets environnementaux.

M. LE MAIRE.- Avec des intérêts très bas.

Mme CHIARELLO.- Oui, et ils encouragent les communes à s'endetter, en disant que quelquefois on se dit que l'on va laisser une dette aux enfants et petits-enfants, or, ce seront des usagers quand on construit durablement. Ils ont un discours très intéressant.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 6 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

La prochaine délibération – qui est importante –, porte sur les marchés publics et est rapportée par Monsieur DEPREZ.

V. MARCHÉS PUBLICS

8. Approbation du choix du concessionnaire de service public concernant le centre aquatique Nauticaa à Liévin

M. DEPREZ.- Cette procédure s'est déroulée en deux phases : une première pour l'analyse des candidatures ; une seconde pour l'analyse des offres.

Après instruction et présentation du rapport d'analyse des candidatures de Vert Marine et Equalia par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, celles-ci ont été déclarées recevables par la commission de délégation de service public lors de la réunion du 13 mars 2025.

À la suite de cette réunion, l'ouverture des offres a eu lieu, celle-ci a été transmise à l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour une analyse basée sur les critères suivants :

- La valeur économique pour 50 % ;
- La qualité du service rendu aux usagers pour 40 % ;
- L'engagement en matière de développement durable pour 10 %.

L'analyse des offres a permis de constater que les deux sociétés ont remis une offre complète.

La commission de délégation de service public s'est réunie le 27 mars 2025 et a émis un avis favorable sur l'offre des deux candidats.

À la suite de cette commission, Monsieur le Maire a décidé d'engager des négociations avec les sociétés Vert Marine et Equalia – de bonnes négociations, Monsieur le Maire.

Trois séances de négociation ont été menées dans un souci de transparence, d'équité et ont permis une amélioration notable des offres tant sur le plan qualitatif que financier.

Le rapport final sur le choix du futur délégataire vous a été transmis, chers collègues, en date du 6 juin, soit dans un délai de 15 jours avant le Conseil municipal et démontre que, sur le critère de la valeur économique pondérée à 50 %, un écart significatif a été constaté entre les deux offres. En effet, la société Vert Marine propose une contribution annuelle inférieure de 255 422 € HT, par rapport à la société Equalia, ce qui représente un avantage économique substantiel pour la Commune (plus de 1,2 M€ sur 5 ans).

Concernant la qualité du service rendu aux usagers, pondérée à 40 %, les deux candidats ont présenté des propositions très satisfaisantes et relativement équivalentes. Je précise que Vert Marine propose plus d'événements et d'animations.

Sur le volet du développement durable pondéré à 10 %, les deux candidats fournissent des éléments de développement durable standards.

Avant de conclure, je vous informe qu'une erreur matérielle est présente dans le rapport qui vous a été transmis. En effet, à la page 8 de ce rapport, il est indiqué que les offres sont évaluées comme neutres, pour les notes de 50 à 69 sur 100, alors qu'il faut lire que les notes de 50 à 69 sur 100 étaient qualifiées de correctes et de non neutres.

M. LE MAIRE.- Nous l'avions tous remarqué et souligné en jaune. (*Sourires*)

M. DEPREZ.- Pour conclure, au vu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé de retenir la société Vert Marine pour l'attribution de la délégation de service public pour le centre aquatique Nauticaa.

Je vous invite, chers collègues, à approuver cette délibération en faveur de la société Vert Marine qui présente la meilleure offre globale, conforme à l'intérêt général de la collectivité.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DEPREZ.

C'est une petite révolution, car depuis que cette piscine est en délégation de service public, Equalia (ex-Gesclub) en avait la gestion.

La réhabilitation et, surtout, l'extension de cette piscine qui n'en est plus une – aujourd'hui, nous sommes au stade du parc aquatique – doit changer la donne. Vert Marine nous a fait une proposition qui remplit

toutes les conditions en termes financiers parce qu'elle est beaucoup plus avantageuse et, au-delà de cela, sur l'animation, l'événementiel et les plannings de fonctionnement de ce futur Nauticaa. L'offre est beaucoup plus qualitative.

L'objectif des séances de négociation, bien qu'elles aient parfois été un peu âpres, était pour la collectivité d'avoir le meilleur service au moindre coût possible. En ce sens, Vert Marine a fait plus d'efforts qu'Equalia.

Je vous propose donc de passer à ce nouvel opérateur qui est bien connu dans le domaine. L'ambition de Vert Marine est de faire de Liévin la vitrine de tous les équipements qu'ils gèrent en France. En effet, ils nous ont dit que Liévin sera dans le top 5 des parcs aquatiques de France en termes de fréquentation, et j'en suis très heureux, car nous nous étions fixé un objectif de 500 000 entrées – nous avons été aidés par nos AMO – et nous avons bien jaugé la chose puisque Vert Marine s'engageait sur 510 000 entrées et Equalia 490 000 entrées.

Liévin sera l'un des plus grands et beaux parcs aquatiques de France et, je le redis, Monsieur DARRAS, puisque vous l'avez dit dans le cadre du rapport de la Chambre régionale des comptes, avec un service public qui va être accessible au plus grand nombre, à un coût très faible, puisque le ticket d'entrée pour ce futur Nauticaa notamment pour les Liévinois sera de 4 €. En voyant les contours de ce que sera le futur Nauticaa, nous pouvons nous dire que ce tarif est extrêmement accessible pour chacun.

Notre volonté et notre politique sont de faire en sorte que personne ne soit laissé sur le chemin et que chacun puisse accéder aux services et équipements publics que la Ville de Liévin met en place, construit, réalise et fait fonctionner. Pour les faire fonctionner, nous aurons le concours de Vert Marine. Nous avons fait le choix depuis longtemps de prendre un délégataire plutôt que de le faire nous-mêmes. La gestion des piscines est un métier très particulier, nécessitant une technicité et du personnel qu'il est quasiment impossible, surtout à cette échelle, de trouver s'il était municipal.

C'est une petite révolution que cette délibération, puisqu'il y aura un changement de délégataire.

Bienvenue, si vous en êtes d'accord, à Vert Marine.

Nous avons hâte que cette piscine soit en fonctionnement, si tout se passe bien, au début du mois d'avril 2026. Les travaux avancent bien. Les murs s'élèvent, les façades et le hall d'entrée sont montés, les fenêtres sont posées. Petit à petit, nous voyons les contours de ce futur parc aquatique qui sera tout à fait remarquable.

Y a-t-il des observations ?

Madame SADOUNE.

Mme SADOUNE. - Monsieur le Maire, vous avez raison de souligner ce que va être l'équipement d'un point de vue fonctionnel. L'outil est en train de naître. Nous voyons ce qui est en train de pointer, et ce que sera notre nouvelle piscine et centre aquatique, puisque les enfants pourront continuer à y apprendre à nager.

Concernant le délégataire, que ce soit Vert Marine ou Equalia, le changement a toujours du bon. Cela nous évite de nous installer dans un fonctionnement qui ne répond plus forcément aux aspirations et besoins de nos populations.

Je suis une passionnée des parcs aquatiques. Il y a quelques années, quand vous aviez évoqué le projet de réhabilitation de ce centre, nous avions pu aborder les prix pratiqués par d'autres à 200 kilomètres à la ronde. Je peux vous assurer que passer une après-midi à Aquaboulevard est loin d'être à proximité des bourses de nos Liévinois et Liévinaises.

Ainsi, celles et ceux qui ne partent pas en vacances ou qui n'ont pas les moyens d'accéder à ces loisirs auront accès à un centre nautique digne de ce nom. Rien n'est trop beau pour nos Liévinois et Liévinaises.

M. LE MAIRE. - Tout à fait.

Pour les Liévinois et Liévinoises et les extérieurs à la Ville puisqu'il y aura un tarif comité d'agglomération pour les premiers et un autre tarif pour les seconds.

Sur cet équipement, il y a une très grande intelligence de réflexion entre les villes de Liévin et de Lens en particulier, et la Ville de Liévin et la communauté d'agglomération. Lens a réalisé une piscine à vocation plutôt sportive. Pour y aller très régulièrement, il est agréable de nager dans un bassin de 50 mètres lorsque vous vous amusez à faire 2 ou 3000 mètres, car vous avez moins d'aller-retour à faire, vous croisez moins de nageurs, et êtes moins obligé de doubler.

Nous avons choisi cette vocation famille-loisirs. En revanche, dans chacun de ces équipements, il y a une dimension pédagogique. L'apprentissage de la natation est fondamental et à la base de tout équipement nautique. Les enfants doivent apprendre à nager et il y aura à cet effet un bassin pédagogique. Nous aurons également le bassin de 25 mètres pour le triathlon, le Club des Dauphins, les sauveteurs, et peut-être bientôt, je l'espère, le retour de la natation synchronisée. Le reste sera la partie loisirs, famille, bébé, enfant.

L'équipement sera extrêmement vivant. Monsieur BECQUET, j'ai hâte de vous voir en maillot de bain à Nauticaa.

M. BECQUET.- Monsieur le Maire, j'ajouterais que la natation synchronisée s'adapte maintenant aussi aux hommes, donc je veux bien créer le club de natation synchronisée pour les hommes. (*Rires*)

M. LE MAIRE.- S'il n'y a plus d'observation, nous allons procéder au vote.

(*La délibération 7 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Bienvenue à Vert Marine.

Nous passons à la délibération suivante, toujours présentée par Monsieur DEPREZ.

9. Système d'acquisition dynamique (SAD) acquisition de goodies et textiles personnalisés pour les besoins de la Ville de Liévin

M. DEPREZ.- Dans le cadre de ses besoins, la Ville de Liévin envisage la passation d'un marché sous la forme d'un système d'acquisition dynamique (SAD) pour l'achat de goodies et de vêtements personnalisés destinés à des actions de communication, des événements municipaux et lors d'animations sportives locales.

Ces besoins sont décomposés en deux catégories conformément au Code de la commande publique : les goodies ; les vêtements textiles.

L'ensemble pour les 4 ans, soit la durée de la procédure, est estimé à 380 000 €, la durée du marché est de 12 mois, renouvelable 3 fois 12 mois, soit 48 mois.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Y a-t-il des observations ?

Mme CHIARELLO.- On est entre nous, donc je peux dire que je suis un peu déçue qu'il y ait encore ce genre de chose, à savoir redistribuer des tee-shirts qui viennent du bout du monde, ou des goodies. On est en 2025, même le Gouvernement s'oppose à Shein, Temu, etc. Avons-nous encore besoin d'un tee-shirt floqué pour courir plus vite ou pour nettoyer la nature ? N'est-ce pas contraire à l'esprit de respect de l'environnement ? Ce n'est qu'une suggestion qui ne vient que de moi, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Vous avez le droit de l'exprimer, Madame CHIARELLO.

Pour autant, dans toutes les collectivités et entreprises, ces petites attentions sont précieuses, je vous l'assure. Voir un enfant avec son tee-shirt, son petit cadeau, et un grand sourire, sont des petits moments

précieux.

Qu'il soit fabriqué en Chine est bien dommage. Je préférerais bien évidemment que cela puisse être produit chez nous, mais il y a aussi des réalités qui sont d'ordre budgétaire, mais pas simplement, également de confection, parce que, malheureusement, ce genre de textile, si l'on parle des tee-shirts, n'est plus tellement réalisé dans nos pays, ou alors on en réalise, mais avec une qualité bien supérieure et un prix bien trop élevé pour les modestes bourses qui sont les nôtres. Et je rappelle la gestion qui est la nôtre, rigoureuse.

Cependant, j'aspire à votre idéalisme.

Mme CHIARELLO.- Soyons différents des autres collectivités, innovons.

M. LE MAIRE.- Oui, mais je continue de penser qu'il faut aussi trouver de quoi faire plaisir à nos enfants et aux bénévoles qui, de temps en temps, sont bien heureux d'avoir ce petit cadeau offert par la collectivité. Cela dit, je partage l'idéalisme qui est le vôtre. Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas y arriver. J'espère que nous y arriverons petit à petit.

D'ailleurs, si j'ai bon souvenir, nous avons offert des cartes de jeu en papier recyclé, etc. Nous avons déjà offert des tas de choses qui sont en plastique, papier, carton recyclé. Cette notion existe déjà.

Mme SADOUNE.- J'entends la question posée et ce qui est souligné par Thérèse et je le partage.

Madame CHIARELLO parlait de l'État qui ne voulait plus commander en Asie. D'une part, je ne suis pas convaincue que tout vienne d'Asie, d'autre part, l'État le finance aussi. Comme le disait Monsieur le Maire, nous produisons certaines choses qui sont estampillées d'un point de vue environnemental, et l'État nous accompagne. Par exemple, pour le programme de réussite éducative ou la cité éducative, les services de l'État demande une lisibilité auprès des familles, par la réalisation de certains goodies. Cela passe par des gilets fluo qui permettent aux enfants d'avoir des manifestations à l'extérieur.

Mme CHIARELLO.- Là, c'est très bien, car il s'agit de sécuriser les sorties des enfants. C'est totalement différent.

Mme SADOUNE.- Il y a aussi des tee-shirts en coton écoresponsable. Lors des commandes qui sont passées par les services, il commence à y avoir cette demande prenant en compte l'aspect environnemental.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SADOUNE.

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 8 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante, présentée par Monsieur DEPREZ.

10. Système d'acquisition dynamique (SAD) achat ou location de divers véhicules de tourisme, d'utilitaires et de poids lourds, neufs ou d'occasions

M. DEPREZ.- Les besoins sont décomposés en trois catégories : véhicules de tourisme (achat ou location) ; véhicules utilitaires (achat ou location) ; poids lourds (achat ou location).

La durée du marché est de 12 mois, reconductible de manière tacite 3 fois 12 mois, soit 4 ans.

M. LE MAIRE.- Nous avons une politique diversifiée. Nous achetons du neuf, mais aussi de l'occasion. Nous faisons une utilisation limitée de certains matériels, je pense en particulier aux services techniques. À quoi cela sert-il d'acheter du neuf alors que de l'occasion bon marché fonctionne bien.

Nous prenons du neuf ou de la location, en fonction de ce qui est le plus intéressant pour la collectivité.

Nous n'avons pas de politique bien définie, c'est en fonction des opportunités qui se présentent et de la réalité de nos besoins.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 9 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Madame SADOUNE.

11. LIÉVIN – Démolition et reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès – Avenant n° 1 au marché 2024A010 - Location et installation de modulaires scolaires provisoires (suite au marché 2024A003 déclaré sans suite)

Mme SADOUNE.- Il s'agit de passer un avenant au marché dans le cadre de la restructuration et l'opération de déconstruction et de reconstruction du groupe scolaire Jaurès. Cet avenant nous permettra de fixer les nouveaux prix sur de la fourniture et la pose de tubes d'alimentation en polyéthylène 19/25 en tranchée ouverte, par la réalisation d'un branchement au compteur d'eau avec mise en place de deux collecteurs.

M. LE MAIRE.- Ce quartier est en total aménagement, il sera très beau.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 10 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

12. Acquisition de vêtements, chaussures et matériels destinés au fonctionnement de la Police municipale

M. DEPREZ.- La délibération concerne la passation d'un marché pour la fourniture de vêtements, de chaussures, de petits matériels et équipements destinés aux policiers municipaux liévinois.

Étant donné l'étendue et la nature des besoins, ce marché sera allotie de la manière suivante :

- Lot 1 : Fourniture de vêtements pour un montant maximum de 60 000 € ;
- Lot 2 : Fourniture de chaussures pour un maximum de 20 000 € ;
- Lot 3 : Fourniture de petits matériels et équipements pour un montant maximum de 80 000 €.

Il s'agit d'un marché qui débutera le 1^{er} janvier 2026, renouvelable 3 fois 12 mois.

M. LE MAIRE.- C'est un marché pour toutes les catégories du personnel communal.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 11 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

13. Marché 2022A002 - Achat et livraison de fournitures administratives, scolaires et de travaux manuels – Lot 1 Achat de fournitures administratives, Lot 2 Achat de fournitures scolaires et Lot 3 Achat de fournitures pour travaux manuels - Avenant N° 1

M. DEPREZ.- La société Lacoste et les Papeteries Pichon ont renouvelé leur catalogue pour l'année 2025 et ont de ce fait substitué certains articles par un équivalent et/ou ont modifié certaines références ou certains conditionnements d'articles repris au BPU. Il convient donc de rédiger un avenant.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 12 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Monsieur FRUCHART n'étant pas présent, Lionel FLAMENT va présenter le point suivant.

14. Travaux d'entretien et de réparations du patrimoine bâti de la Ville de Liévin

M. FLAMENT.- La présente délibération concerne la recherche d'opérateurs économiques sur les différents corps de métier afin de réaliser des travaux d'entretien et de réparations de patrimoine bâti appartenant à la Ville de Liévin.

La durée du marché est de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2026, pour se terminer au 31 décembre 2026, avec 3 reconductions expresses de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois.

L'accord-cadre est divisé en 9 lots.

M. LE MAIRE.- Ce type de marché est indispensable pour réaliser des opérations d'entretien et de maintenance de nos équipements publics qui sont, d'ailleurs, en bon état.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 13 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

15. Marché public pour l'achat et la livraison de fournitures administratives, scolaires et de travaux manuels

M. DEPREZ.- Il y a lieu de prendre une délibération ayant pour objet la passation d'un marché public concernant l'achat et la livraison de fournitures administratives, scolaires, de travaux manuels pour les différents services de la Ville de Liévin à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le marché comportera trois lots : fournitures administratives ; fournitures scolaires ; travaux manuels.

Le montant estimé global est de 118 000 € HT par an. Le marché est reconductible de manière expresse 3 fois 12 mois.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DEPREZ.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 14 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Nous passons à la partie aménagement. Monsieur TEILLIEZ va présenter les trois prochaines délibérations.

V. AMÉNAGEMENT - URBANISME – FONCIER

16. Rénovation et mise en lumière du Chevalement 1 bis - Marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signature d'un avenant n° 2

M. TEILLIEZ.- Il s'agit d'autoriser à signer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre afin d'adapter la durée de la mission et la rémunération de l'architecte du fait des travaux supplémentaires à réaliser sur l'édifice.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 15 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

17. Rénovation et mise en lumière du Chevalement 1Bis – Autorisation de signature d'une convention attributive de subvention dans le cadre du « fonds de concours pour la transition durable et le soutien aux communes » de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin

M. TEILLIEZ.- La communauté d'agglomération de Lens-Liévin a accepté de financer l'opération « rénovation et mise en lumière du Chevalement 1Bis » au titre du fonds de concours pour la transition durable et le soutien aux communes, à hauteur de 225 431 €.

Il convient d'autoriser la signature de la convention attributive de subvention correspondante.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 16 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

18. Rénovation et mise en lumière du chevalement 1 bis – Subvention de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Nord de France - Autorisation de signature de la convention de mécénat

M. TEILLIEZ.- Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Nord de France une convention attributive de subvention pour le projet de rénovation et mise en lumière du chevalement 1bis.

M. LE MAIRE.- Les travaux sont terminés, sur la partie chevalement pure. Les échafaudages sont en train d'être démontés.

Mme MARTIN.- Je suis passée devant, il n'y a quasiment plus rien.

M. LE MAIRE.- Il restera les aménagements des abords, la plantation des arbres palissés, mais pour cela, on va attendre la bonne période pour les planter.

Ensuite, mes chères collègues, je sais que chacun sera impatient, mais il faudra attendre encore quelques mois. La mise en lumière se fera le 4 décembre. C'est très symbolique et respectueux par rapport à notre corporation minière, d'attendre cette date pour voir ce chevalement reprendre vie.

C'est une belle réalisation, un bel élément de fierté supplémentaire pour nous et les Liévinois et Liévinoises.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 17 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, je vous laisse présenter les trois prochaines délibérations.

19. Extension et réhabilitation du centre aquatique Nauticaa – Contrat de mandat public de réalisation d'ouvrage à la SPL de l'Artois – Avenant n° 1

M. DARRAS.- Pour bien comprendre la raison des trois délibérations qui suivent, je voudrais rappeler l'ambition du programme Nauticaa qui consiste à offrir une expérience dépaysante aux utilisateurs par la création d'espaces végétalisés affirmés, à conforter l'inscription de l'équipement dans le pôle des équipements sportifs d'intérêt communautaire et dans la dynamique de développement du campus Vivalley, et à renforcer le lien avec le site du parc des équipages en tournant résolument l'équipement vers la nature tout en respectant le parc qui l'environne.

Le projet se décompose en trois univers :

- Un univers sport et apprentissage avec un bassin sportif et un bassin d'apprentissage ;
- Un univers de loisirs familiaux avec un bassin loisirs et un bassin à vagues ;
- Un univers ludique avec un espace glisse, comprenant un toboggan kamikaze, un toboggan pentaglisse trois pistes, un toboggan anaconda (en spirales), une pleine de jeu aqualudique pour les enfants de 0 à 6 ans ainsi qu'une pataugeoire.

Il y a des loisirs pour tous les membres de la famille, quel que soit leur âge.

S'y ajoutent l'exotisation importante et maîtrisée dans un univers ludique de loisirs par le lien avec la végétation extérieure et une remise à niveau de l'espace détente, une augmentation de l'offre bien-être (hammam, sauna, etc.).

L'objet de ces différentes délibérations, ainsi que de la délibération relative à la décision modificative du budget présentée précédemment, autorisation programme crédit de paiement, visent à bien caler administrativement et ajuster budgétairement les modifications apportées au projet pendant la réalisation des travaux, pour bien satisfaire cette ambition forte de l'équipement.

Cette présentation générale étant faite, je vais détailler chacune des délibérations.

Concernant l'avenant n° 1, différents travaux supplémentaires ont été engagés par les entreprises mandatées par la SPL de l'Artois. Ces travaux font suite aux aléas découverts pendant le chantier (épaisseur de la chape, problème d'étanchéité des toitures, sujexion pour réfection des réseaux, etc.). La plupart de ces problèmes n'ont pu être découverts qu'en désossant la partie historique du bâtiment. Je rappelle que l'équipement ayant été en fonction jusqu'au démarrage des travaux, début 2024, il était impossible de démonter les murs et les bassins pour réaliser certains sondages destructifs, par exemple.

Par ailleurs, la Ville a effectué un certain nombre de demandes complémentaires, hors de la réalisation des travaux, c'est l'ambition dont je viens de parler, afin d'affiner la programmation et la vocation résolument

ludique du futur équipement.

Enfin, l'impact de l'augmentation générale des prix depuis la notification des marchés ainsi que les différents frais annexes, suite aux demandes de travaux supplémentaires, ont eu un impact sur l'enveloppe financière gérée par la SPL.

Pour toutes ces raisons, il convient de voter un avenant au contrat de mandat liant la Ville et la SPL de l'Artois, afin d'augmenter l'enveloppe budgétaire gérée par ladite SPL de 1 850 00 € HT, et ainsi autoriser la signature des différents avenants aux marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre correspondant aux prestations supplémentaires.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 18 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

20. Extension et réhabilitation du centre aquatique Nauticaa - Approbation du compte rendu annuel d'activité au mandat (CRAM) au 31/12/2024

M. DARRAS.- Il s'agit d'approuver le compte rendu d'activité au mandat arrêté au 31 décembre 2024. Il est joint à la délibération. Sont ainsi détaillées les dépenses engagées par la SPL, dont je viens de parler, pour le compte de la Ville sur l'ensemble de l'année 2024, à hauteur de 3,6 M€ TTC ainsi que les prévisions de dépense, 19,9 M€ TTC pour l'année 2025.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 19 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

21. Extension et réhabilitation du centre aquatique Nauticaa - Subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) 2025 - Autorisation de signature de la convention attributive

M. DARRAS.- Suite à un dépôt de dossier effectué par le service Grands Projets, notamment pour faire face aux travaux que j'ai évoqués, Monsieur le Préfet et Madame la Sous-Préfète nous ont accordé une subvention complémentaire pour le projet qui vient en complément de la première subvention de 500 000 € accordée au titre de la DSIL, soit 800 000 € de subvention DSIL qui s'ajoute aux 615 000 € déjà accordés par l'État au titre de l'Agence nationale du sport, ce qui fait 1 415 000 € de participation de l'État sur cet équipement. Pour mémoire, nous avons également obtenu 4 620 000 € de subvention de la communauté d'agglomération, dans le cadre de son plan piscine, 2 M€ du département et 3 M€ de la région.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 20 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Monsieur GORRIEZ, vous avez la parole pour la délibération suivante.

22. Cité 2/5 Secteur Calonne - Concession d'Aménagement à la SPL de l'Artois - Autorisation de signature d'un avenant n° 2

M. GORRIEZ.- Il convient de prendre un avenant à la concession d'aménagement signée avec la SPL de l'Artois pour l'aménagement et la requalification urbaine du secteur du 2/5 de Calonne, afin de permettre le lancement d'une première phase de travaux, sur la rue Arago, dès 2026.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 21 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour la présentation de la délibération suivante.

23. LIÉVIN - Cité 2/5 de Calonne - Concession d'aménagement confiée à la SPL de l'Artois - Approbation du compte rendu annuel d'activités (CRAC) au 31/12/2024

M. DARRAS.- Nous devons approuver le CRAC relatif à la concession d'aménagement pour le projet de requalification urbaine du secteur 2/5 de Calonne. L'année 2024 a principalement été marquée par la réalisation des études relatives à l'élaboration du schéma directeur à l'échelle de la cité pour laquelle la SPL de l'Artois a désigné le groupement d'études, dont le mandataire est KVDS, qui nous a bien accompagnés sur ce projet et également sur le projet Anru du Vent de Bise.

Ce schéma directeur identifie un nombre important de logements à démolir, ce type d'opération n'est pour l'instant pas éligible au financement de RDM. Il faudra probablement attendre le lancement d'un Anru 3. La ministre Valérie LÉTARD vient d'annoncer le lancement d'une mission de préfiguration à cet effet.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 22 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Monsieur TISON.

24. LIÉVIN - Cité 2/5 de Calonne - Rues Kepler et Réaumur - Rétrocession des voiries et espaces verts par Maisons et Cités au profit de la Ville de Liévin

M. TISON.- Des travaux de réhabilitation et de mise en conformité ont été réalisés par Maisons et Cités dans la cité 2/5 de Calonne. Les travaux ont été achevés depuis plusieurs années, mais les voiries sont restées propriété de Maisons et Cités. Il s'agit d'une délibération autorisant la rétrocession des voiries et espaces communs des rues Kepler et Réaumur au profit de la Commune, à l'euro symbolique, les frais de mutation restant à la charge de Maisons et Cités.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 23 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Anabelle PLANARD n'étant pas présente, Marie-Christine BETREMIEUX va présenter la délibération suivante.

25. ZAC Tranchée de Calonne – Cahier de Recommandations et Prescriptions architecturales, Urbaines et Paysagères (CRAUP) – Modification n° 1

Mme BETREMIEUX.- Il convient d'acter une modification n° 1 du CRAUP de la ZAC Tranchée de Calonne (secteur A) rendue nécessaire pour permettre aux projets de construction de s'adapter à la topographie naturelle du site et aussi répondre aux besoins techniques et économiques des porteurs de projets de construction, en particulier les lots libres.

M. LE MAIRE.- C'est important, car c'est ce qui permet d'avoir une harmonie au sein d'un quartier. Il faut y passer du temps et tout regarder. La SPL ou nous-mêmes devons faire attention à l'application de ce cahier de recommandations, ce qui n'est pas toujours le cas. Parfois, nous avons quelques aménagements sauvages. Quand c'est comme cela, c'est un peu compliqué de revenir en arrière donc il faut s'en occuper dès le début.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 24 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Alexandra HOVE.

26. LIÉVIN - 24 rue Émile Basly - Cession par la Commune d'un immeuble à la société Dividom

Mme HOVE.- Je vous remercie. Il s'agit de vendre l'immeuble communal situé 24 rue Émile Basly à la société Dividom, dans le cadre d'un projet d'aménagement de bureaux et de logements. Ce bien communal, libre de toute occupation, depuis le départ du GAAS, est évalué à 203 000 € et serait cédé à ce prix à l'intéressé.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, c'était aussi l'ancien CCAS.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 25 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

27. LIÉVIN - Parcelle AT 25 - Cession par la Commune à Madame LORGUEZ et à Monsieur Cyril COPIN

Mme HOVE.- Il s'agit de vendre un terrain situé rue Émile Zola aux riverains qui bénéficient d'une

convention de servitude pour le passage d'une canalisation d'assainissement. La transaction serait menée moyennant le prix de 25 000 €, frais à la charge des acquéreurs.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 26 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Madame BELLOUNI.

28. LIÉVIN – Rue du Centenaire – Acquisition de la parcelle AD n° 75p – Madame Eliane ROUDIER

Mme BELLOUNI.- La rue du Centenaire appartient toujours en partie aux riverains. Cette délibération permet l'acquisition d'une partie de la parcelle AD n° 75, en nature de trottoir et de voirie, appartenant à Madame Eliane ROUDIER, en vue de son intégration ultérieure dans le domaine public communal.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 27 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

29. LIÉVIN – Rue du Centenaire – Acquisition des parcelles AD n° 118, 121 et 122 – Madame Stéphanie AVOTI

Mme BELLOUNI.- La rue du Centenaire appartient toujours en partie aux riverains. Cette délibération permet l'acquisition de 3 parcelles en nature de trottoir et de voirie, appartenant à Madame Stéphanie AVOTI, en vue de leur intégration ultérieure dans le domaine public communal.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 28 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

30. LIÉVIN – Rue du Centenaire - Acquisition de la parcelle AD n° 113 – Monsieur Kévin STOREZ et Madame Lucile GUELUY

Mme BELLOUNI.- La rue du Centenaire appartient toujours en partie aux riverains. Cette délibération permet l'acquisition de la parcelle AD n° 113, en nature de trottoir et de voirie, appartenant à Monsieur Kévin STOREZ et à Madame Lucile GUELUY, en vue de son intégration ultérieure dans le domaine public communal.

M. LE MAIRE.- La rue et les trottoirs appartenaient aux propriétaires. Petit à petit, nous sommes en train de procéder au rachat, mais il faut recueillir leur accord. Certains ne veulent pas, considérant que c'est à

eux et qu'on ne peut pas l'acheter. Cela dit, nous avons racheté plus de 50 % des parcelles.

Le problème est que s'il y avait à un moment donné un souci dans cette rue, comme nous ne sommes pas propriétaires, nous ne pouvons pas intervenir. J'ai expliqué aux propriétaires qu'en cas de trottoir, etc., à refaire, ce serait très embêtant, car cela serait à leur charge.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 29 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

31. LIÉVIN - Rue du Docteur Biat - Acquisition par la Commune d'un terrain auprès de la Foncière de l'Érable

M. BECQUET.- Il s'agit de réintégrer, dans le patrimoine de la Commune, une emprise d'environ 37 m² contiguë au jardin public et non utile à la réalisation du programme immobilier « Nouvelles Sylphides » porté par le promoteur Duval rue du Dr Biat. L'achat sera mené à titre gratuit, tout frais (notaire, géomètre, ...) à la charge du vendeur, demandeur en la circonstance.

M. LE MAIRE.- C'est une petite parcelle. La fin des travaux pour cet immeuble est prévue pour fin 2025.

Est-ce cela, Madame CLÉMENT ?

Mme CLÉMENT.- C'est cela.

M. LE MAIRE.- Il est prévu 3 cellules commerciales et 122 logements. C'est un beau programme.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 30 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Monsieur FLAMENT.

32. Résidence du Pinchonvalles – 12 lots - Rétrocession de la voirie et des espaces verts par la société Stilnor au profit de la Ville de Liévin

M. FLAMENT.- Il s'agit d'une délibération permettant la reprise de la voirie et des espaces verts de la résidence du Pinchonvalles – 12 lots, en vue de leur intégration ultérieure dans le domaine public communal.

M. LE MAIRE.- Cette première phase est terminée, il y en a une deuxième.

Pour celles et ceux qui auraient envie d'y réaliser leur maison, il reste 14 lots libres à acheter.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 31 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Madame DELAPORTE.

33. LIÉVIN – Rues Saint Amé et de la Convention - Convention de servitudes entre Enedis et la Commune

Mme DELAPORTE.- Dans le cadre de travaux pour le raccordement électrique d'un nouveau poste au réseau de distribution d'énergie électrique basse tension souterrain, il convient de consentir, à Enedis, une convention de servitudes sur des parcelles communales situées rues Saint Amé et de la convention.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 32 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

34. LIÉVIN - Rue Chochoy - Convention de servitudes entre Enedis et la Ville - Renforcement de l'alimentation électrique de l'enseigne Action

Mme DELAPORTE.- Il s'agit d'une délibération autorisant la régularisation d'une convention de servitude avec Enedis en vue du passage d'une canalisation électrique souterraine dans la parcelle AL 599 située rue Bernard Chochoy. Cette servitude permettra le renforcement de l'alimentation électrique de l'enseigne Action.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 33 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

35. LIÉVIN - Cité Pasteur - Désaffectation et déclassement d'une partie de la rue Ernest Schaffner

Mme DELAPORTE.- Il s'agit de transférer, du domaine public au domaine privé de la Commune, l'emprise d'une ancienne voirie sans usage (une partie de la rue Ernest Schaffner, Cité Pasteur).

M. LE MAIRE.- Un projet immobilier devrait être développé, si tout va bien, par le groupe Pichet, avec une soixantaine de logements.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 34 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Madame RUSIN.

36. Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) – Autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la Convention pluriannuelle du projet intercommunal de Renouvellement urbain de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL)

Mme RUSIN.- Il y a lieu d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 de la convention pluriannuelle du projet intercommunal de renouvellement urbain de la CALL pour modifier le projet urbain et la programmation habitat, maintenir les subventions aux taux et montants conventionnés et modifier le calendrier opérationnel.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 35 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

37. Cité des Genettes – Rues Baudelaire, Alfred de Musset, Ronsard et Richépin – Mise en œuvre de bornes enterrées – Autorisation de signature de conventions de partenariat avec la communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Mme RUSIN.- Il y a lieu d'autoriser la signature des conventions de partenariat entre la CALL et la Ville de Liévin pour la mise en œuvre de bornes enterrées sur la Cité des Genettes, rues Baudelaire, Alfred de Musset, Ronsard et Richépin.

M. LE MAIRE.- J'incite ceux qui affirment que le RBM, notamment dans les espaces publics, ne sert à rien à aller faire un tour dans cette cité. Dans les rues où les végétaux ont pu pousser, c'est agréable. Cela montre bien que c'est ce qu'il faut faire dans toutes les cités minières de notre territoire. À partir de là, nous allez régler une très grande partie des problèmes, parce que le cadre de vie change totalement.

Madame CLÉMENT.

Mme CLÉMENT.- Je souhaite ajouter que sur Jean Lebas tout le monde a été relogé et sur Vent de Bise il nous en reste neuf.

M. LE MAIRE.- Quand est-ce que sera démolie Jean Lebas ?

Mme CLÉMENT.- En septembre, au mieux.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 36 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Madame PRUVOST.

38. LIÉVIN – Cité des Genettes - Convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange – Rue Germain Delebecque

Mme PRUVOST.- Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention avec Orange, dans le cadre de l'effacement de réseaux aériens rue Germain Delebecque, en lien avec les travaux de la Cité des Genettes, ceci moyennant une participation forfaitaire d'Orange d'un montant de 12 € par mètre linéaire, soit une somme de 3 660 €.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 37 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

39. LIÉVIN - Cité des Genettes - Rue Henri Martin - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'effacement des ouvrages électriques basse tension et éclairage public

Mme PRUVOST.- Il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Fédération départementale d'énergie du Pas-de-Calais pour les travaux d'effacement des ouvrages électriques basse tension et éclairage de la Cité des Genettes, puisque la Ville a sollicité une aide de ladite Fédération.

M. LE MAIRE.- Rue Henri Martin, les travaux sont enfin terminés. Rue Germain Delebecque, on m'a promis que ce serait fini à l'automne prochain.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 38 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Madame SADOUNE.

40. LIÉVIN – Écoquartier Jaurès – Requalification des espaces délaissés et dégradés au bénéfice d'opérations de redynamisation urbaine ou rurale – Demande de subvention au titre de l'appel à projets du Fonds européen de développement régional (FEDER) - Programme Régional Hauts-de-France 2021-2027

Mme SADOUNE.- Il s'agit de revenir sur le secteur de Jaurès que l'on va qualifier d'écoquartier. C'est l'occasion, au-delà du fait que l'on va délibérer sur le principe de solliciter les fonds européens au titre du FEDER, de rappeler aussi que ce projet d'écoquartier qui est vraiment structurant, d'ampleur et répond on parlait de sujets environnementaux, a quelque chose qui a été défini pendant de longues années. Vous veniez d'être nouvellement élu maire. A l'époque, Daniel PERCHERON était président de région. Vous réfléchissiez ensemble sur la fameuse notion de retour de l'archipel noir à l'archipel vert. Il avait fait un ouvrage avec Jeremy RIFKIN, qui aujourd'hui est traduit et posé par la nouvelle gouvernance de la région des Hauts-de-France comme étant un dispositif au titre de REV3.

Même la transition écologique et environnementale ne se conjuguent pas sur quelques mois, mais c'est quelque chose que vous portez depuis longtemps, et qui se traduit au bout de quelques années.

Sur ce projet, on vous demande d'autoriser cette délibération pour solliciter les fonds européens parce qu'on est aussi sur des lignes qui sont portées par l'Europe. En la matière, la France est très peu consommatrice de fonds européens, tant la technicité et l'approche administrative sont lourdes. Cet écoquartier va être vraiment une petite pépite sur le territoire. Elle se mettra en lien et en jonction avec le pôle de conservation, le musée du Louvre, l'entrée de Ville et fera le lien avec l'autre ville moyenne, Lens. Le choix est bien posé et bien porté, cela valait le coup d'attendre la restructuration du groupe scolaire pour que cela puisse s'intégrer dans cet écoquartier qui est plus ambitieux que la simple démolition-reconstruction d'une école.

M. LE MAIRE.- On va être prudent sur ce que l'on peut obtenir, mais cela ne peut être qu'une bonne surprise.

Il est vrai que la France est très mauvaise en matière de subventions européennes. Nous ne sommes pas bien organisés, alors que je peux vous assurer qu'il y a des sous. Des pays n'hésitent pas à puiser largement dans ces fonds européens.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 39 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Madame GERMA.

41. LIÉVIN – 1 et 3 rue Galilée – Réalisation d'une opération d'habitat inclusif par Novoloco - Dénomination de la future résidence

Mme GERMA.- Il s'agit de dénommer cette résidence sociale autour de l'habitat inclusif. La dénomination proposée est Lili KELLER-ROSENBERG (ou Lili LEIGNEL), une survivante des camps de la mort notamment de Ravensbrück qui a consacré sa vie à rencontrer les jeunes et transmettre son histoire, dans un esprit de tolérance, d'amour et de respect, et de lutte contre toute forme de racisme.

Pour l'avoir rencontrée une fois, on reste marqué à vie par cette femme. J'espère que sa santé lui permettra d'être parmi nous, mais elle a une énergie impressionnante.

M. LE MAIRE.- Monsieur TEILLIEZ.

M. TEILLIEZ.- Madame GERMA a bien résumé la situation, Monsieur le Maire.

Madame LEIGNEL m'a chargé de vous transmettre un message. Elle vous remercie de l'inauguration de ce bâtiment et vous témoigne de sa gratitude, au vu du travail de mémoire qu'elle mène auprès des jeunes, notamment à Liévin, auprès des jeunes Liévinois et Liévinoises.

Je tenais à vous remercier aussi, Monsieur le Maire, pour les outils que vous avez mis à disposition avec Madame CLÉMENT et les services techniques et administratifs, qui nous ont permis d'accueillir Madame LEIGNEL dans de très bonnes conditions.

Au début, j'ai vu de jeunes adolescents rentrer dans l'insouciance de leurs 15 ans de la salle, avec leurs portables, se bousculant, rigolant, puis je les ai vu sortir, la tête baissée, dans un silence de cathédrale, le teint pâle, certains pleuraient, certains étaient aux côtés de Madame LEIGNEL pour la remercier et la couvrir de fleurs.

Monsieur le Maire, vous avez fait un discours le 27 avril émouvant, touchant. Vous avez résumé la conférence que Madame LEIGNEL a faite au stade Aréna pendant 1 h 30. Vous avez parlé des déportés, de ce qu'ils ont subi, des Juifs, des handicapés, des résistants, tous ceux qui étaient opposants aux nazis, qui ne cochaient pas la case, étaient torturés, humiliés, stigmatisés, par des triangles, des étoiles.

Votre discours, Monsieur le Maire, que vous avez prononcé le 27 avril, mériterait d'être glissé dans le manuel d'histoire des trois collèges de la Ville, tant il était émouvant.

Je finirai par distribuer un petit carton rouge, si vous me le permettez, à la presse que j'avais sollicitée, et j'avais reçu une fin de non-recevoir, disant que Madame LEIGNEL passant souvent dans la presse, sa venue était un non-événement. Messieurs de la presse, je vous dirais que quand un témoin vivant disparaît, c'est un livre d'histoire qui brûle.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie de m'avoir prêté attention.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur TEILLIEZ.

(*Applaudissements*)

Il y avait de la force dans vos mots. C'est grâce à vous que ce bâtiment va porter le nom de cette dame de

courage.

Moi aussi, je l'ai vu une fois, avec ma fille, qui était au collège Descartes. J'ai assisté à une partie de la conférence et il est vrai que lorsque les enfants en sortent, ils ne sont plus les mêmes.

Je pense que dans les programmes de l'Éducation nationale, comme dans la presse, je suis un peu grivois, on lit tellement de choses futile parfois, que revenir à ces fondamentaux serait autrement plus utile.

Souvent, on se « gave » de mots sur ce que devient cette société, mais chacun à son niveau, si modeste soit-il, pourrait participer à changer un peu cette société et à la dérive vers laquelle en s'en va.

Effectivement, ce devoir de mémoire devrait être plus largement mis en valeur. On devrait accorder beaucoup plus la parole et mettre davantage en lumière celles et ceux qui en ont été les témoins et sont encore vivants – et il en reste de moins en moins – qu'ils ne le sont aujourd'hui. Sinon, on sait bien que l'histoire peut se répéter. Elle est déjà, quelque part, en train de se répéter.

Merci, Monsieur TEILLIEZ, je sais que c'est un combat de toujours pour vous.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 40 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Madame CHIARELLO.

42. Énergies renouvelables - Aides aux particuliers : Dossiers de M. MARZEC, M. LAINÉ et Mme MOREAU

Mme CHIARELLO.- Délibération classique d'attribution d'aides financières pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques selon les conditions fixées par les délibérations du 06/04/2007 et du 30/03/2012 (1 €/Watt crête, plafonné à 1 500 €) : 3 demandes d'aide financière au plafond de 1 500 €, soit un montant total de 4 500 €.

Les dossiers de M. MARZEC, M. LAINÉ et Mme MOREAU ont été retenus pour un montant total de 4 500 €.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 41 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

43. Écomobilité - Aides aux particuliers

Mme CHIARELLO.- Délibération classique d'attribution d'aides financières pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (aide de 250 €) et de trottinettes électriques (aide de 100 €) selon les conditions fixées par la délibération du 12/01/2021.

35 nouvelles demandes d'aide financière depuis le dernier Conseil municipal (13 pour les vélos, 22 pour les trottinettes), soit un montant total de 5 450 €.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 42 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

44. Frais de participation du banquet de Sainte-Cécile de l'Harmonie Municipale et de la Batterie Fanfare de Liévin du 13 décembre 2025

Mme VANCAILLE.- Il est proposé de fixer les frais de participation à 30 € pour les personnes extérieures, 15 € pour les enfants de plus de 12 ans et les conjoints et à la gratuité pour tous les musiciens.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 43 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

VI. SCOLAIRE

45. Carte scolaire rentrée 2025 - Fermeture de postes

Mme CLÉMENT.- Il s'agit de trois fermetures de postes respectivement dans les écoles George Sand, Jacques Prévert et Pierre Brossolette, au titre de la démographie. Si l'Éducation nationale l'avait voulu, on aurait pu fermer dans chaque établissement scolaire.

Après fermeture, l'école Jacques Prévert va se retrouver avec 16 élèves par classe, George Sand 21 et Pierre Brossolette 14,76.

Je propose un avis défavorable.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote sur l'avis défavorable.

(*La délibération 44 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

46. Subventions communales pour études - Année scolaire 2025-2026 - Critères d'attribution

M. MIKOLAJCZYK.- Les familles liévinoises ayant un ou plusieurs enfants scolarisés dans un collège, un lycée ont la possibilité d'établir une demande de bourse communale, selon un barème défini chaque année. Il est proposé de maintenir les mêmes montants que l'an dernier, à savoir 46 € pour les élèves de lycée, collège et établissement spécialisé de Liévin ainsi que pour les élèves des collèges spécialisés à l'extérieur de Liévin, 69 € de lycées publics extérieurs si les disciplines ne sont pas enseignées à Liévin.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 45 est adoptée à l'unanimité.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

47. Sectorisation - Modification partielle de la carte scolaire

Mme CLÉMENT.- De nouvelles rues et résidences ont été créées dans la Commune et il convient donc de les inscrire dans la carte scolaire :

- Résidence Denis Verlay (groupe scolaire Adrienne Bertloot) ;
- Résidence Pinchonvalles (groupe scolaire Edmond Goguillon) ;
- Résidence du Musée (groupe scolaire Jean Jaurès) ;
- Résidence Gabin (écoles Arthur Lamendin et Jean Macé-La Fontaine) ;
- Rue Clotaire (écoles Lamartine et Paul Bert) ;
- Résidence Victoria Bajeux (groupe scolaire Adrienne Bertloot) ;
- Résidence Marianne (école Condorcet Germinal et Condorcet Prairial Floréal).

M. LE MAIRE.- Pour la carte scolaire, c'est un très long et fastidieux travail, donc nous allons prendre le temps de faire les choses avec intelligence, sans trop perturber les habitudes.

Mme CLÉMENT.- Tout à fait, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 46 est adoptée à l'unanimité.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Monsieur NOISETTE.

VII. SPORTS

48. Tarification des équipements sportifs

M. NOISETTE.- La tarification des équipements sportifs n'a pas évolué depuis 10 ans.

Il est proposé de l'actualiser et de conserver la gratuité de la mise à disposition des équipements sportifs aux associations et organismes à but non lucratif, aux établissements scolaires et universitaires se situant ou non sur Liévin, si ces derniers contribuent au développement des pratiques physiques et à l'animation de la Ville.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 47 est adoptée à l'unanimité.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

VIII. PERSONNEL

49. Recensement de la population 2026 - Crédit des emplois temporaires des agents recenseurs, de coordonnateur et de contrôleur

M. BELKADI.- Le prochain recensement des habitants de la Commune aura lieu du 1^{er} janvier au 28 février 2026.

En vue de la préparation de son bon déroulement, il convient de créer des emplois temporaires d'agents recenseurs, de coordonnateurs et de contrôleurs et de nommer un correspondant du répertoire des immeubles localisés.

Les agents recenseurs seront payés à raison de 2 € par feuille de logement déposée, et 2,50 € supplémentaires par feuille de logement remplie.

Les coordonnateurs et contrôleurs seront payés à raison de 1,10 € par feuille de logement remplie.

La Commune recevra une dotation forfaitaire de recensement, ainsi qu'une dotation supplémentaire pour les enquêtes familles.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 48 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

50. Contrat d'Engagement Éducatif - Modification des forfaits journaliers

Mme BETREMIEUX.- Il convient de modifier les montants forfaitaires journaliers prévus pour la rémunération des animateurs en formation ou titulaires d'un BAFA, d'un BE ou d'un BPJEPS, qui interviennent dans les accueils de loisirs sans repas et recrutés dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif pour faire suite à la revalorisation du minimum de rémunération entrée en vigueur le 1^{er} mai 2025.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 49 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

51. Actualisation du tableau des effectifs

Mme NESPOLA.- Pour faire suite aux tableaux de promotion interne et d'avancement de grade pour l'année 2025, il convient de modifier les postes des agents concernés.

Compte tenu de la demande de changement de filière d'un agent, suite à une mobilité, il est proposé de modifier un poste d'adjoint d'animation en un poste d'adjoint administratif.

Par ailleurs, pour faire suite à différentes évolutions de situations professionnelles (disponibilité, mobilité, mutation, ...), il est proposé de modifier le calibrage de postes et/ou de les ouvrir aux agents contractuels.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 50 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

52. Modification des emplois non permanents pour l'année 2025

Mme NESPOLA.- Il convient de modifier le nombre de postes disponibles pour les emplois non permanents de l'année 2025 avec l'ajout de deux postes : 1 au cadre d'emplois des attachés et 1 au cadre d'emplois des rédacteurs.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 51 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

53. Remboursement des frais de transport, des frais de repas et d'hébergement engagés par le personnel dans le cadre des déplacements temporaires liés à une mission

Mme NESPOLA.- La délibération opère une mise à jour de la politique en matière de remboursement des frais engagés par l'agent en cas de déplacement temporaire dans le cadre de ses missions. Les plafonds de remboursements sont indexés sur les plafonds fixés pour les fonctionnaires de l'État. Elle opère aussi une mise en conformité suite aux observations émises par l'Urssaf (remboursement au réel).

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 52 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

54. Accident de trajet de Monsieur Jérémy DESFONTAINES – Remboursement de frais

Mme NESPOLA.- Monsieur Jérémy DESFONTAINES sollicite le remboursement des réparations de sa trottinette, suite à un accident de trajet, pour un montant de 36 €.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 53 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

55. Renouvellement du poste de Conseiller Culinaire à temps non complet

M. BECQUET.- Le renouvellement du poste de Conseiller Culinaire est sollicité afin d'assurer la poursuite du développement d'une restauration collective de qualité ainsi que les missions et projets y afférents.

Ce renouvellement prend effet au 1^{er} décembre 2025 dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'une année renouvelable par tacite reconduction pour une période de 3 ans. L'agent sera rémunéré à raison de 20 heures mensuelles sur la base de l'indice brut 416 de la fonction publique.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement de ce poste de Conseiller Culinaire.

M. LE MAIRE.- Monsieur BECQUET avait posé sa candidature, mais il ne peut pas être membre du Conseil municipal et ses conseils auraient coûté trop cher à la collectivité, comme on imagine aisément ce qui aurait été dans l'assiette.

M. BECQUET.- Je suis pour l'excellence, Monsieur le Maire. (*Rires*)

M. LE MAIRE.- On parle de la qualité de nos services publics, et cela en fait partie. Ce qui est offert aux enfants dans leurs assiettes est tout à fait remarquable. C'est le fruit d'un travail d'un expert en la matière.

Mme SADOUNE.- Et cela a aussi été souligné par la Chambre régionale des comptes.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 54 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

56. Convention Ville - CHATS'BULEUX - 30 millions d'amis

Mme DA SILVA.- Il est envisagé de contractualiser un partenariat avec l'association « Les Chats'buleux » et 30 Millions d'amis.

Pour rappel, la Commune avait conventionné avec l'association Liéviminou et la SPA jusqu'en 2024.

L'association n'existant plus, il était utile de proposer un nouveau fonctionnement.

M. LE MAIRE.- Il n'y a que le nom de l'association qui change.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 55 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

57. Organisation du marché intercommunal « Panier local » : convention de partenariat avec la CALL et fixation du tarif

Mme DELARUYELLE.- L'organisation d'un marché intercommunal implique une convention de partenariat entre la CALL et la Ville de Liévin. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter la convention de partenariat entre la CALL et la Ville de Liévin.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas eu l'occasion d'y aller, y a-t-il eu du monde ?

Mme CHIARELLO.- Il y a eu du monde, Monsieur le Maire. Cela étant, je pense que Madame Caroline MARQUES sera très vigilante. Il n'y avait absolument pas de fruits et légumes, ce n'étaient que des artisans, comme nous en avons le vendredi, quand nous faisons les marchés d'été, ce qui était très bien, très sympa. Il y avait même un groupe de musique. Cependant, l'essence même de ce marché intercommunal n'y était pas puisqu'il n'y avait aucun marchand de fruits et légumes.

M. LE MAIRE.- Ce sera améliorer.

Y a-t-il d'autres observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 56 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Madame MARTIN.

58. Location de salles - Demandes de gratuité

Mme MARTIN.- Cette délibération récapitule les demandes déposées par les associations sollicitant la gratuité pour la mise à disposition du chalet Brand afin d'y organiser des manifestations.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 57 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

59. Locations de salles - Demandes de demi-tarif

Mme MARTIN.- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée deux demandes de demi-tarif et un remboursement concernant une location de salle municipale.

Il s'agit de sollicitations d'une association et d'un particulier de bénéficier d'un demi-tarif pour la location d'une salle municipale ainsi que d'une demande de remboursement d'une partie de la location concernant des désagréments rencontrés au sein de la cuisine (chambre froide et lave-vaisselle).

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 58 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Madame BENEZIT.

60. Remise gracieuse de loyers au bénéfice de Monsieur HOURIEZ « L'échoppe Italienne et Corse »

Mme BENEZIT.- Monsieur HOURIEZ loue deux loges à la Halle Couverte, à la suite d'un accident de trajet, il a dû arrêter provisoirement son activité pendant plus de 3 mois. Afin de pallier les difficultés temporaires rencontrées par Monsieur HOURIEZ, Monsieur le Maire propose la remise gracieuse des loyers des mois de décembre 2024 et janvier 2025 pour les deux loges louées, soit un montant total de 1 153,84 €.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 59 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

61. Remise gracieuse de loyers au bénéfice de Monsieur CREPIN

Mme BENEZIT.- Monsieur CREPIN loue deux loges à la Halle Couverte, et rencontre des difficultés financières. Afin d'apporter une aide et de relancer l'activité de ce commerce, Monsieur le Maire propose la remise gracieuse partielle de loyers pour un montant total de 3 619 69 €.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 60 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

62. Remise gracieuse de loyers au bénéfice de monsieur CLIN – Société N'Inko Tattoo Shop

Mme BENEZIT.- Monsieur Nicolas CLIN, artiste tatoueur, occupe un local commercial place Gambetta. Il a souhaité acquérir auprès de la Ville ce local. Toutefois, compte tenu du coût des travaux à réaliser dans ces locaux et des frais liés à la continuité de son activité, il a sollicité Monsieur le Maire afin d'obtenir une réduction de ses loyers par le biais d'une demande de remise gracieuse.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 61 est adoptée à l'unanimité.*)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

63. C.A.L.L. - Accord local fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire

M. LE MAIRE.- Nous avons ensuite à délibérer sur le futur nombre de conseillers communautaires, de la communauté de l'agglomération de Lens-Liévin, puisqu'un an avant le renouvellement d'un Conseil communautaire, chaque conseiller municipal est amené à délibérer sur la composition future et plus exactement le nombre de sièges de ce futur Conseil communautaire.

Il vous est proposé, à la suite de discussions entre élus communautaires de fixer ce nombre de sièges à 94, soit 3 de plus qu'actuellement, ceci résultant de l'évolution démographique de 3 communes, à la hausse :

- Lens gagne 1 siège et passe à 11 sièges ;
- Loos en Gohelle gagne 1 siège ;
- Noyelles sous Lens gagne également 1 siège.

Pour le reste des communes, le nombre des conseillers communautaires restent à égalité. Liévin conserve ses 10 sièges.

Il nous est soumis cette délibération, puisque si j'ai bon souvenir, deux tiers des communes représentant 50 % de la population ou l'inverse, doivent délibérer favorablement. Si nous n'atteignons pas les deux tiers, l'Etat réduirait ce Conseil communautaire à 76.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(La délibération 62 est adoptée à l'unanimité.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK étant absent, nous lui présentons nos vœux de guérison, Monsieur BECQUET présente la délibération suivante.

IX. SUBVENTIONS

64. Allocation de moyens matériels aux écoles et associations

M. BECQUET.- Il s'agit de confirmer l'attribution d'une dotation concernant les photocopies pour les écoles et pour les associations de la Ville de Liévin.

Il est, entre autres, signalé que, s'agissant d'une subvention indirecte, ces éléments devront être inscrits dans les comptes comptables des organisations.

Le Conseil municipal doit délibérer sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ?

M. LEJEUNE.- Je tiens à souligner que c'est une aide très importante que la municipalité vient de décider, parce que c'est en plus de la subvention que les associations ou les écoles ont. C'est un geste supplémentaire d'aide au fonctionnement de l'école et des associations.

M. LE MAIRE.- Oui, d'ailleurs, dans les associations, tous les présidents soulignent le fait que la Ville de Liévin a maintenu à l'identique ses subventions, là où les autres collectivités les ont baissées de 10, 15 ou 20 %. Dans chaque assemblée générale, chaque président ou trésorier en fait l'observation. C'est un choix politique et on le porte fièrement parce que la vie associative est très présente à Liévin, et elle agit au quotidien en direction de la population d'une manière considérable.

La vie associative est l'âme de cette Ville, ils font un travail remarquable, et nous en avons la démonstration chaque jour.

Y a-t-il d'autres observations ? *(Aucune)*

Je soumets cette délibération au vote.

(La délibération 63 est adoptée à l'unanimité.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

65. Subventions aux associations - Année 2025

M. BECQUET.- Les subventions aux associations sont énumérées sur cette tablette que vous pouvez consulter. *(Rires)*

Il faut néanmoins ajouter que dès lors qu'une association bénéficie d'une subvention supérieure à 10 000 €, une convention liée au fonctionnement sera nécessaire et signée avec la mairie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres observations ? *(Aucune)*

Mme BERTREMIEUX.- Je ne peux pas voter parce que je suis à la fois juge et partie.

Mme SADOUNE.- Il y a un déport pour la ligne 5 concernant Madame RUSIN et moi-même, mais pour le

reste nous voterons bien entendu pour.

Je soumets cette délibération au vote.

(La délibération 64 est adoptée à l'unanimité des votants, Monsieur GORRIEZ, Madame RUSIN et Madame SADOUNE ne prenant pas part au vote.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention, de votre patience, de l'énergie que vous avez mises à suivre et participer à ce Conseil municipal. Tout cela mérite quelques vacances, je vous souhaite les meilleures possibles, ensoleillées et reposantes. Nous nous retrouvons en octobre.

Merci à vous et bonne soirée.

(La séance est levée à 20 h 06.)